



Les vins de Corrèze obtiennent l'AOC

par Viti Veille

Les vins de Corrèze viennent d'obtenir l'AOC, validée par l'INAO hier, indique France Bleue. Le dossier était instruit par l'INAO depuis deux ans **L'appellation générale sera donc Vin de Corrèze**. Sont concernés les rouges produits à Branceilles sous le nom "Mille et une Pierre", certains blancs des Coteaux de la Vézère du secteur d'Allasac à Donzenac ; et le vin de paille produit autour de Beaulieu-sur-Dordogne, Meyssac et Branceilles (les producteurs du vin de Paille souhaitaient obtenir l'appellation de Vin Paillé historique en Corrèze, mais celle-ci leur était contestée par les producteurs du vin paillé du Jura qui ont eu gain de cause).

Les vins qui ne sont pas compris dans l'AOC Vin de Corrèze, comme le rosé de Branceilles ou les blancs des coteaux de la Vézère, obtiennent une IGP (Indication Géographique Protégée) dénommée IGP Pays de Brive.